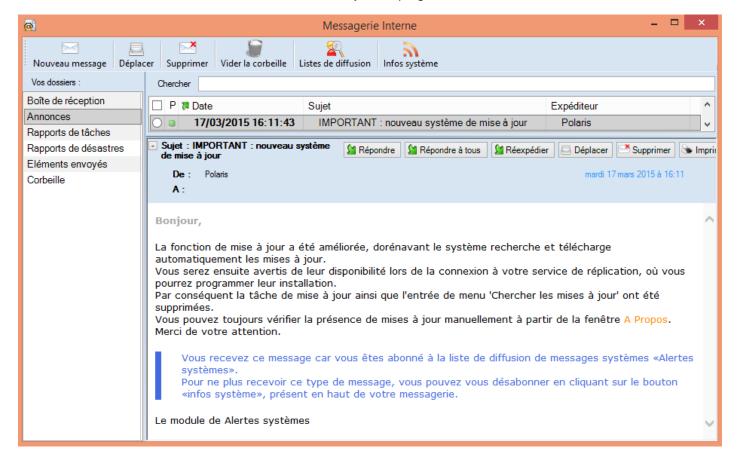
MISE À JOUR

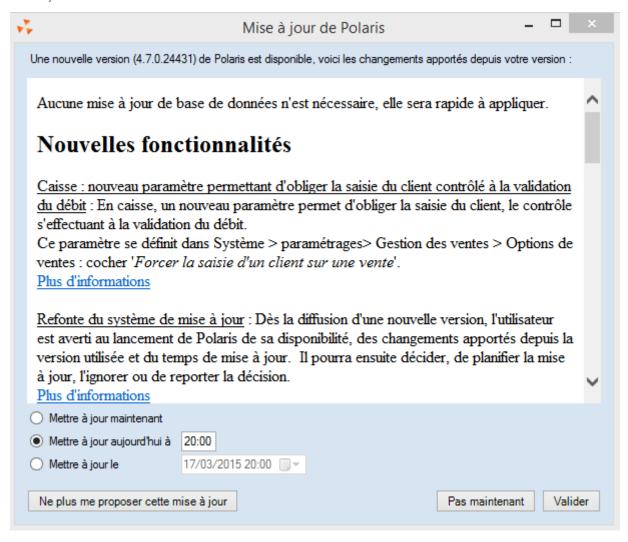
Disponible depuis la version 4.06

Après le passage en version 4.06, vous recevez un message dans la messagerie dans la rubrique 'Annonces' vous informant de la modification de la fonctionnalité de mise à jour du programme :



Dès la diffusion d'une nouvelle version, l'utilisateur est averti au lancement de Polaris :

- De sa disponibilité
- Des changements apportés depuis la version utilisée (modifications de comportement, modifications en profondeur d'un programme existant, nouvelles fonctionnalités du programme et dysfonctionnements corrigés)
- Du temps de mise à jour (rapide, long...)



Il pourra ainsi décider en fonction des informations qui lui sont indiquées, de :

- Planifier la mise à jour : Maintenant ou plus tard
 - via les options 'Mettre à jour maintenant', 'Mettre à jour aujourd'hui le' ou 'Mettre à jour le' puis cliquer sur le bouton 'Valider'
 - · NB : le programme vous déconseille de mettre à jour le week-end (notamment le vendredi soir)



- Ignorer cette mise à jour : une nouvelle proposition sera faite à la prochaine version
 - Cliquer sur le bouton 'Ne plus me proposer cette mise à jour'
- Ne pas prendre de décision pour le moment : elle sera proposée à la prochaine connexion pour chaque utilisateur ayant le droit de mise à jour
 - Cliquer sur le bouton 'Pas maintenant'
- Annuler une planification précédente effectuée par erreur :
 - Cliquer sur le bouton 'Annuler la planification'

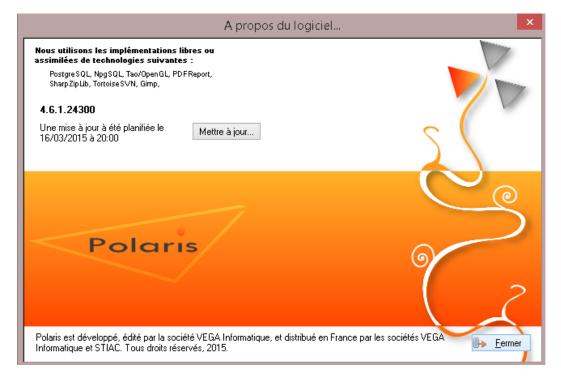
Tant qu'une mise à jour est disponible et que la planification n'a pas été définie, tous les utilisateurs ayant le droit 'Pouvoir rechercher et mettre à jour le logiciel' coché ayant un jeton de type 'Central', 'Console', 'Poste de gestion' ou 'Showroom' seront avertis (le droit a été automatiquement décoché pour les utilisateurs ayant un jeton 'caisse'), y compris les utilisateurs des réplicateurs secondaires.

- Pour contrôler ou modifier le droit de mise à jour des utilisateurs, aller au menu 'Système' > 'Gestion des utilisateurs' ou 'Gestion des groupes d'utilisateurs'.
- Sélectionner un utilisateur ou groupe d'utilisateurs, cliquer sur 'Modifier'. Se positionner sur l'onglet 'Droits'
- Dérouler la rubrique 'Administration' et décocher le droit Pouvoir rechercher et mettre à jour le logiciel' :

✓ Pouvoir rechercher et mettre à jour le logiciel

La tâche de recherche de mise à jour ainsi que l'entrée de menu < Chercher les mises à jour> ont été supprimées.

L'utilisateur peut ponctuellement vérifier si des mises à jour sont disponibles en passant par? > A Propos et ensuite accéder à l'écran de mise à jour en cliquant sur le bouton **Mettre A jour'**.



• Il sera informé :

de la disponibilité d'une mise à jour :

Une mise à jour est disponible (4.7.0.24431)

Une mise à jour à été planifiée le

de la planification d'une mise à jour : 17/03/2015 à 20:00

Une mise à jour est disponible, mais

que la mise à jour a été ignorée : elle a été ignorée

Mise à jour — version du 16/05/2021

Toutes les mises à jour, ainsi que les planifications sont tracées dans le **journal du système** (en cherchant le mot clé 'MAJ-POLARIS') (Utilitaires > Infos service). Par exemple :

• Installation d'une mise à jour :

```
MAJ-POLARIS : Installation de la mise à jour polaris_4.7.0.24431.zip déclenchée par 'admin' (16384)
```

• Planification ou modification d'une planification d'une mise à jour :

```
MAJ-POLARIS : Planification de la mise à jour polaris_4.7.0.24380.zip pour le 16/03/2015 à 18:00 par 'admin' (16384)
```

• Annulation d'une planification :

```
MAJ-POLARIS : Planification de mise à jour supprimée par 'console mag2' (82819)
```